

## Monsieur le juge est-il encore en politique?

Comme l'atteste la photo ci-jointe, les consommateurs qui fréquentent le Centre d'achats Glenmore Landing, à Calgary, peuvent constater que le député fédéral et le député provincial de l'arrondissement y ont leur bureau de circonscription électorale. Stephen Harper est encore en politique. Est-ce aussi le cas de Ron Stevens?

Lorsqu'il a démissionné de son poste de député provincial de Calgary-Glenmore le 15 mai dernier, celui qui était alors le vice-premier ministre de l'Alberta savait que la nomination d'un politicien à un poste de juge est un sujet délicat.

D'ailleurs, trois mois avant sa démission, au chroniqueur Don Braid qui lui demandait s'il allait quitter la politique pour être nommé juge de la Cour du banc de la Reine, Ron Stevens avait ainsi répondu pour esquiver la question : « *I think you've been visiting too many bars, Don* ». (*Calgary Herald*, 11 février 2009).

Puisqu'il avait été ministre de la Justice et procureur général, Ron Stevens n'était pas sans connaître la position de l'Association du Barreau canadien (ABC) selon laquelle, pour éviter toute apparence de favoritisme politique, aucun ministre ne devrait être nommé directement à la magistrature, sauf après une période inter-

médiaire de deux ans suivant la date de sa démission du cabinet. C'est sans doute pour cela qu'au moment où sa démission a été rendue publique, il a refusé d'indiquer ce qui allait être sa nouvelle carrière.

Les commentateurs sont unanimes à dire que toutes les activités et relations politiques de nature partisane doivent cesser totalement et sans aucune équivoque dès l'entrée en fonction d'un juge, car l'impartialité, réelle et apparente, est une condition essentielle de l'exercice de la fonction judiciaire.

Malgré qu'il siège comme juge à Calgary depuis trois mois, Ron Stevens a négligé jusqu'ici de s'assurer que l'affichage politique de son nom soit enlevé.

Toute personne qui envisage une charge de juge doit savoir que ses responsabilités ne se limitent pas à l'application équitable et juste de la loi, mais englobent le maintien de la bonne réputation de la magistrature elle-même.

L'indépendance de la magistrature oblige le juge à rompre avec ses anciennes relations pour éviter le risque de conflit d'intérêts et lui impose les plus strictes normes dans l'exercice de ses obligations et responsabilités de magistrat.



La capacité de l'appareil judiciaire canadien de fonctionner efficacement repose en grande partie sur les normes déontologiques de nos juges. Pour s'assurer que les juges et le public connaissent les principes qui devraient guider les juges dans leur vie personnelle et professionnelle, le Conseil canadien de la magistrature diffuse sur son site Internet [www.cjc-ccm.gc.ca](http://www.cjc-ccm.gc.ca) des principes de déontologie où on peut lire notamment :

« Les juges, dès leur nomination, mettent fin à toutes activités ou associations politiques. Ils s'abs-

tiennent de toute activité susceptible de donner à une personne raisonnable, impartiale et bien informée, l'impression qu'ils sont activement engagés en politique... »

« Toute perception raisonnable de partialité d'un juge fait du tort aux autres juges, à l'ensemble de la magistrature, ainsi qu'à la bonne administration de la justice. »

« Les juges doivent donc éviter de s'exprimer ou de se comporter sciemment, dans la cour ou à l'extérieur de la cour, de manière à donner l'impression, à une per-

sonne raisonnable, qu'ils ne sont pas impartiaux. »

L'affiche politique de Ron Stevens, au Centre d'achats Glenmore Landing, est une démonstration éloquent du bien-fondé de la position de l'ABC.

Pour assurer une saine administration de la justice, nous avons besoin d'une révision du processus fédéral de nomination à la magistrature.

**Gérard Lévesque**  
avocat et notaire

[Levesque.Gerard@sympatico.ca](mailto:Levesque.Gerard@sympatico.ca)



# C'EST LE TEMPS OÙ JAMAIS. ALLEZ-Y.




### Profitez de nos tarifs avantageux.

VOYAGEZ PLUS. OBTENEZ-EN PLUS.

Accumulez jusqu'à 40 000 milles-bonis Aéroplan<sup>MD</sup>. Inscrivez-vous d'ici le 7 septembre 2009 sur [aircanada.com/voyagezplus](http://aircanada.com/voyagezplus)

AUCUNS FRAIS DE RÉSERVATION

Effectuez votre réservation par téléphone ou en ligne. Nos agents seront heureux de vous aider, et ce, sans frais supplémentaires.

BAGAGES

Enregistrement gratuit de deux bagages.

CARBURANT

Aucun supplément de frais de carburant pour les vols au Canada et aux États-Unis.

PLUS BAS TARIFS GARANTIS

Nos tarifs les plus bas sont sur [aircanada.com](http://aircanada.com), c'est garanti.

Pour effectuer une réservation sans frais, rendez-vous sur [aircanada.com](http://aircanada.com) ou appelez-nous au 1 888 247-2262. Ou encore, appelez votre agent de voyages.

L'offre prend fin le 1<sup>er</sup> septembre 2009.



Le plaisir en primes DEPUIS 25 ANS

aircanada.com



Service aux personnes malentendantes (ATS) : 1 800 361-8071. <sup>MD</sup>Aéroplan est une marque déposée d'Aéroplan Canada inc.